

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

57 rue Cuvier – 75005 Paris

DELIBERATION N° 2013/05

Le Conseil d'administration du Muséum national d'histoire naturelle, réuni le 21 février 2013,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2001-916 du 3 octobre 2001 relatif au Muséum national d'histoire naturelle ;

Vu la recommandation de la commission européenne n°2005/251/CE du 11 mars 2005 concernant la charte européenne du chercheur et un code de conduite pour le recrutement des chercheurs ;

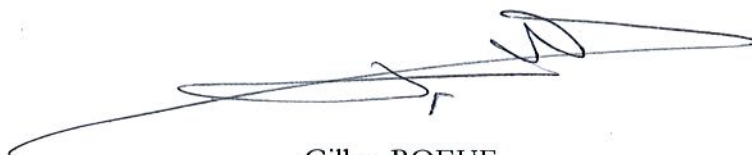
Vu l'avis du conseil scientifique du Muséum réuni les 17 et 18 octobre 2012,

Après en avoir délibéré,

Approuve la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs susvisés et déclare s'associer pleinement aux principes énoncés dans ladite Charte et ledit Code.

Fait à Paris, le 21 février 2013

Le Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Gilles BOEUF